

Qualité de l'air intérieur



Prévention des risques professionnels
À destination des employeurs

L'AIR INTÉRIEUR : DÉFINITION

La qualité de l'air en milieu de travail peut provoquer un ensemble de symptômes non spécifiques touchant la peau, les muqueuses, le système respiratoire et/ou le système nerveux central, appelé également "maladie du lundi".

Les symptômes sont bénins et rythmés par la présence sur le lieu de travail.

Ils sont souvent liés à un défaut de conception ou de maintenance des systèmes de climatisation/ventilation avec contamination et développement de moisissures, bactéries, microorganismes et parasites.

Depuis les années 1970, un nombre croissant



de salariés souffre de ce syndrome qui toucherait 30% des nouveaux bâtiments.

ENJEUX SUR LA SANTÉ

Ces symptômes, clairement identifiés, ont une incidence en termes d'absentéisme et de performances personnelles, avec risque de passage à des maladies chroniques (asthme, allergies).

Signes respiratoires

- ▶ Irritation, sécheresse des yeux, du nez, de la gorge, picotements des yeux, larmoiements, congestions nasales, enrouement
- ▶ Toux, éternuements, saignements du nez
- ▶ Plus grave : oppression thoracique, respiration sifflante, asthme, essoufflement

CAUSES

Les causes sont multifactorielles :

Facteurs techniques :

- ▶ Aération insuffisante
- ▶ Problèmes d'hygiène des installations de climatisation
- ▶ Substances irritatives issues des matériaux de construction et d'ameublement
- ▶ Dégâts dus à l'humidité
- ▶ Vétusté des locaux
- ▶ Isolation insuffisante avec pénétration de particules, fumées, odeurs venant de l'extérieur
- ▶ Température
- ▶ Hygrométrie

Signes cutanés

- ▶ Sécheresse, démangeaison, éruption

Signes généraux

- ▶ Fatigue, difficulté de concentration, somnolence
- ▶ Maux de tête, étourdissements, vertiges, nausées
- ▶ Modification du goût

Certains facteurs peuvent être aggravants :

- ▶ Stress professionnel, charge de travail trop élevée
- ▶ Marge de manœuvre insuffisante
- ▶ Problèmes d'ergonomie au poste de travail informatisé

Ces facteurs divers et additionnels ont un impact important sur l'intensité et la fréquence des troubles.

LA CLIMATISATION AMÉLIORE-T-ELLE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ?

La climatisation désigne le procédé qui permet de contrôler, de réguler et de modifier des conditions climatiques, presque essentiellement à des fins de confort.

Elle est également équipée de filtres à poussières. **Certains peuvent même filtrer la fumée de cigarette, les spores, les acariens et les pollens.**

Les climatiseurs purifient l'air ambiant,

souvent chargé de polluants et microbes, à condition d'être régulièrement entretenus.

Il existe un risque rare de pénétration d'agents infectieux dans le système de climatisation, et plus particulièrement la bactérie responsable de la légionellose. La diffusion est alors particulièrement rapide provoquant des infections pulmonaires, voire une insuffisance respiratoire et une pneumopathie chez les sujets les plus fragiles.

PRÉVENTION

La vigilance est de rigueur pour les bâtiments mal entretenus ou neufs (dont 30% seraient soumis à une mauvaise qualité de l'air).

Les polluants ont des origines variées :

- ▶ Chimiques : peintures récentes, vernis, mobiliers neufs avec composés organiques volatiles, entretien quotidien des bureaux avec des produits qui, interférant avec d'autres polluants présents, majorent ainsi le facteur irritant par contact ou inhalation.
- ▶ Particulaires : appareils bureautiques, moquettes, poussière ambiante...
- ▶ Biologiques : bactéries, moisissures...



Conseils

- ⇒ Aérer régulièrement (aération naturelle ou mécanique - cf. article R4222-6 du Code du travail qui fixe le débit minimum de renouvellement d'air).
- ⇒ Dédier une salle aux imprimantes et photocopieurs.
- ⇒ Respecter une maintenance rigoureuse des installations de climatisation (2 fois/an si climatiseur réversible).
- ⇒ Entretien également le système de climatisation des véhicules professionnels conformément aux préconisations constructeurs.
- ⇒ Éviter la construction de bâtiments à proximité des lignes à haute tension.
- ⇒ Faire le mesurage des polluants et des paramètres de confort : analyses de la qualité de l'air intérieur, d'échantillons prélevés (sols, colles, stores, documents, etc.).
- ⇒ Remplacer les moquettes et tapis par du parquet, du linoléum ou du carrelage, ainsi que les plaques de plafond dégradées, etc.

Un diagnostic amiante des bâtiments construits avant 1997 est indispensable.

Longtemps non prise en compte par les pouvoirs publics, la qualité de l'air intérieur devient peu à peu un enjeu de santé publique. Des valeurs guides réglementaires de qualité de l'air intérieur sont en cours de définition.

Depuis le 1^{er} septembre 2013, une nouvelle réglementation est venue encadrer l'étiquetage des matériaux de construction et de décoration. Ceux-ci doivent en effet indiquer le niveau d'émission en polluants volatils. Ce niveau d'émission est indiqué par une classe allant de A+ à C.

Les Français passent en moyenne 20 à 22 heures par jour à l'intérieur de bâtiments, dont 16 à leur domicile et ces milieux clos ne sont pas exempts de polluants.

Pour le médecin du travail, les salariés ou l'employeur, la première alerte est souvent donnée par le constat d'une augmentation générale des maladies, de l'absentéisme ou des plaintes des employés, avec apparition, aggravation ou prolongation de la durée de symptômes chez certaines personnes plus sensibles.

EN SAVOIR PLUS

Pour toute question, contactez votre médecin du travail ou l'équipe pluridisciplinaire de votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Document élaboré par AIST 84
Membre de Présanse Paca-Corse

présanse

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-CORSE

Retrouvez-nous
sur les réseaux

